

**Contrôle de la circulation aérienne.**—Le Contrôle de la circulation aérienne (ministère des Transports) a pour fonctions principales d'assurer une circulation rapide et ordonnée et de prévenir les collisions d'avions dans un espace aérien contrôlé ainsi que les collisions avec un autre avion ou un obstacle dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Ces fonctions s'exercent au moyen du service de contrôle d'aéroport, du service de contrôle terminal et du service de contrôle régional, ainsi que des services d'information de vol, d'alerte pour les recherches et sauvetage, de déclaration douanière et d'identification des avions. Voici une description de ces services:

Le *contrôle d'aéroport* est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne dans le voisinage des principaux aéroports civils où le volume et le genre de trafic, les conditions atmosphériques et autres facteurs l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe le contrôle de la circulation des piétons et des véhicules sur l'aire de manœuvre dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radiotéléphoniques directes, ou de signaux visuels, à l'intention des avions et des véhicules de surface dans les aéroports contrôlés ou dans les environs. Les tours de contrôle sont situées à Whitehorse (Yukon); à Victoria (International), Port Hardy, Abbotsford et Vancouver (C.-B.); à Lethbridge, Calgary, Edmonton (Municipal) et Edmonton (International) (Alb.); à Saskatoon et Regina (Sask.); à Winnipeg (International) (Man.); à Lakehead, Windsor, London, Toronto Island, Toronto (International), Ottawa et North Bay (Ont.); à Montréal (International), Cartierville, Québec, Val-d'Or, Baie-Comeau et Sept-Îles (P.Q.); à Moncton, Fredericton et Saint-Jean (N.-B.); à Halifax (International) et Sydney (N.-É.); à Gander (T.-N.); et à Frobisher Bay (T. N.-O.). La plupart fonctionnent en permanence; certaines assurent un service quotidien de 16 heures seulement.

Le *service de contrôle terminal* consiste à communiquer l'espacement régulier aux avions volant selon les règles du vol aux instruments dans les limites de la zone de contrôle d'approche, ordinairement dans un rayon de 30 à 40 milles de l'aéroport. Le service est assuré par des tours de contrôle terminal à Vancouver (C.-B.); Edmonton et Calgary (Alb.); Saskatoon et Regina (Sask.); Winnipeg (Man.); Lakehead, Toronto, Ottawa et North Bay (Ont.); Québec et Montréal (P.Q.); Halifax (International) (N.-É.); Gander (T.-N.) et Frobisher (T. N.-O.).

Le *contrôle régional* est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne aux avions volant dans un espace aérien contrôlé lorsque les conditions atmosphériques empêchent le pilote de voir les autres avions ou les obstacles et l'obligent à se fier aux instruments pour se diriger. Ce service est assuré par des centres de contrôle régional à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.), Moncton (N.-B.) et Goose Bay et Gander (T.-N.). Chacun de ces centres est relié aux tours de contrôle, aux bureaux des stations de radio-alignement et aux bureaux d'exploitation de sa région au moyen d'un vaste réseau de circuits interphoniques ou radiophoniques locaux et interurbains et des installations de communication radiophonique que ces bureaux mettent à la disposition de tous les avions qui ont besoin du service de contrôle régional. Chaque centre est pareillement relié aux centres voisins, y compris ceux des États-Unis, ce qui permet la coordination du contrôle des avions qui traversent plus d'une région. Ce réseau de communications permet à chaque centre de tenir un relevé détaillé continu des mouvements de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol aux instruments ainsi qu'un relevé général de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol à vue dans sa région. En plus d'assurer un service de contrôle régional aux avions volant dans l'espace aérien contrôlé au-dessus de Terre-Neuve, les centres de Goose Bay et de Gander assurent ce service sur une distance s'étendant à près de la moitié de l'Atlantique-Nord. Le centre de contrôle de la région de Vancouver assure aussi un service au-dessus de l'océan Pacifique dans la région de contrôle océanique de Vancouver. Le service de contrôle régional s'étend à quelque 16,000 milles de voies aériennes et de voies de contrôle.

Les *services de radar* installés à certains endroits aident à contrôler la circulation aérienne selon les règles de vol tant au terminus qu'en cours de vol. Les services de radar au terminus sont assurés par les centres de contrôle suivants: Vancouver (C.-B.); Calgary et Edmonton (Alb.); Regina et Saskatoon (Sask.); Winnipeg (Man.); Lakehead, Toronto et Ottawa (Ont.); Montréal et Québec (P.Q.); Halifax (N.-É.); et Gander (T.-N.). En plus du centre de contrôle en cours de vol installé à Kenora (Ont.), d'autres services de radar pour le contrôle aérien sont installés dans les centres suivants: Goose et Gander (T.-N.); Moncton (N.-B.); Montréal (P.Q.); Winnipeg (Man.); et Vancouver (C.-B.).

L'*information de vol* donne des conseils et des renseignements utiles pour la sûreté et l'efficacité du pilotage, soit: rapports et prévisions atmosphériques, bulletins sur l'état des champs d'atterrissage, données sur les aides à la navigation, renseignements sur la circulation, le ravitaillement en essence et les moyens de transport, et autres données connexes qui peuvent aider le pilote dans la préparation ou la conduite d'un vol. Ce service est assuré par tous les organes de contrôle de la circulation aérienne, mais surtout par les huit centres régionaux.